

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA23 052 – Résolution CA23 09 0257 / Dossier 1239426003

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

OCA23 053 – Résolution CA23 09 0258 / Dossier 1239426004

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

OCA23 054 – Résolution CA23 09 0259 / Dossier 1236518003

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

OCA23 055 – Résolution CA23 09 0260 / Dossier 1236518002

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

OCA23 056 à OCA23 057 – Résolution CA23 09 0261 / Dossier 1233060023

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

-*Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*

-*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA23 052 à OCA23 055 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 19 septembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert